

SESSION DU 21 novembre 2011
Avis sur les orientations budgétaires 2012
Intervention de Christian Dubot
Groupe CGT du CESER

La CGT ne déroulera pas le fil des conséquences de la crise actuelle pour les salariés, pour les peuples comme elle ne reviendra pas sur ses origines et ses responsables : son analyse est connue.

Aussi, parce que cette crise n'est pas seulement financière mais surtout économique, écologique, sociale, morale et politique, la CGT a décidé de signer l'appel « L'urgence d'une autre économie » qui invite à changer de paradigme et qui veut proposer un futur plus accueillant aux jeunes générations en reconnaissant l'économie sociale et solidaire comme porteuse d'un nouvel élan politique et économique.

Dans le même esprit, la CGT figure parmi les premiers signataires de l'appel à un audit citoyen de la dette publique aux côtés d'organisations syndicales et d'associations rassemblées au sein d'un collectif national.

Cet appel poursuit trois objectifs :

- Dénoncer les discours culpabilisateurs tenus par les gouvernants et les politiques à l'œuvre tendant à faire supporter par le citoyen la responsabilité et donc les conséquences de la dette publique.
- Apporter une expertise citoyenne sur la nature réelle de la dette, de sa construction, et de ses conséquences.
- Créer les conditions d'une appropriation collective et démocratique de ces problématiques.

S'agissant de la dette, il a été évoqué en commission 1 le laxisme des dirigeants ; pour la CGT, il ne s'est nullement agi d'absence d'autorité mais bien de choix inconséquents comme le bouclier fiscal par exemple.

A propos de laxisme, une citation pour le plaisir : « *Le zèle peut faire naufrage contre deux écueils, la sévérité et le laxisme.* » (Abbé Fillion, les Saints Evangiles).

Ceci étant, cette crise grave connaît des déclinaisons successives parmi lesquelles la question du financement des collectivités publiques est centrale tant elle impacte les orientations budgétaires qui nous intéressent aujourd'hui.

Comme le temps de parole est compté, vous trouverez dans vos casiers une note économique de la CGT qui en développe la problématique ; je rappellerai la proposition qu'a reprise Bernard Thibault lors du congrès de l'ARF la semaine dernière qui consiste à mobiliser l'épargne populaire pour le développement des territoires.

Pour que les collectivités puissent assumer leurs politiques, la CGT propose la constitution d'un pôle public financier et la mise en œuvre de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Ces propositions ne sont pas exclusives d'une réforme fiscale qui soit d'un côté plus juste pour les salariés, qui taxe davantage les revenus du capital que ceux du travail et qui permettent aux régions de retrouver une part de recettes dynamique.

La CGT regrette que la région, dans son document d'orientations budgétaires, ne mette pas davantage en perspective la réhabilitation du politique par rapport à l'économie d'autant

plus que celle-ci est passée effrontément de l'économie de marché à l'économie des marchés, et ce à quelques mois d'échéances cruciales pour la démocratie.

Ceci étant, la CGT apprécie que ne soit pas remise en cause la politique régionale d'investissements pour les années à venir.

Le projet d'avis proposé a fait l'objet d'intenses débats en commission 1 ; la CGT note que le texte s'ouvre sur le cadre général dans lequel les orientations budgétaires ont été élaborées. C'est ce qu'elle souhaitait, un CESER ne pouvant en faire abstraction !

Certes, pour nous, le développement demeure insuffisant mais il s'agit d'une première avancée qui doit permettre de sortir le CESER d'une pensée plus ou moins unique, de présuppositions généralement admises, de principe d'un ordre naturel de la chose économique, d'une approche plus comptable que politique.

Pour terminer, nos débats ont mis en évidence la nécessité collective d'être en accord sur certains termes, par exemple :

- Qu'est-ce qu'un élément exclusivement factuel donc pouvant figurer dans un avis ?
- Qu'est-ce qu'un investissement prioritaire ?

La CGT, après débat, votera le projet d'avis même si elle ne lui attribue pas le triple A.